

## Conseil municipal du 12 décembre 2022

### Procès-Verbal

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 12 décembre 2022, à 18h30, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Le Maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Etaient excusés : Mme RICHARD-PERROT  
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU  
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO  
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme BRUNEL  
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Il a constaté que le quorum (14) était atteint.

M. Thomas FOURRIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

➤ **Sobriété énergétique - Rapporteur : Christian DEFACHELLE**

➤ **CUCM : rapport d'activité 2021 - intervention de M. JAUNET**

➤ **Urbanisme - Rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE**

- Enquête publique : demande d'autorisation environnementale de la déchetterie Barrat Lucy à Montceau-les-Mines

➤ **Personnel - Rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE**

- Tableau des effectifs au 1er janvier 2023
- Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs

➤ **Affaires financières - Rapporteur : Viviane PERRIN**

- Autorisations budgétaires spéciales
- Budget commune : DM n° 4
- Tarifs locations des salles municipales

➤ **Social - Rapporteur : Thomas FOURRIER :**

- Analyse des besoins sociaux
- Carte avantages jeunes

➤ **Petite enfance/enfance - Rapporteur : Valérie DOUHARD**

- Convention territoriale globale
- Renouvellement de la convention intercommunale de partenariat pour l'accueil d'enfants « différents » dans les structures petite enfance et en accueil de loisirs
- Convention CAMSP

➤ **Affaires sportives - Rapporteur : Fabrice GRAS :**

- Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

➤ **Bibliothèque - Rapporteur : Marie ROUSSEAU**

- Orientations stratégiques de la bibliothèque et conseil municipal jeunes

➤ **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Le Maire communiqué au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

- n°DEC2022\_26 du 07/10/2022 : contrat de ligne de trésorerie interactive conclu, comme outil de gestion dynamique, pour une durée d'un an, avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 250 000 €.

- n°DEC2022\_27 du 07/10/2022 : contrat de prestation de services pour l'optimisation des coûts fiscaux conclu avec la SAS NEOPTIM CONSULTING à Courbevoie, pour une durée d'un an. Coût : 35 % HT du montant des économies réalisées.

- n°DEC2022\_28 du 08/11/2022 : second appel d'offres pour les lots 5 « charpente/couverture zinc » et 7 « menuiserie bois » du marché de travaux du Liberty

- n°DEC2022\_29 du 14/11/2022 : convention avec l'association « les amis du jeudi » pour la mise à disposition d'une salle gratuite de le cadre de l'activité « mosaïque »

- n°DEC2022\_30 du 15/11/2022 : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Liberty pour une mission complémentaire de modification d'agencement des locaux

<b>Sobriété énergétique - Rapporteur : Christian DEFACHELLE</b>
---

*Depuis 2016, des initiatives ont été menées pour anticiper l'augmentation des énergies prévue dans les années à venir par ATD. Ces prévisions se sont malheureusement confirmées et aggravées par les différentes crises géopolitiques que subissons.*

**1. ACTIONS DÉJÀ MENÉES**

*À ce jour, plusieurs pistes proposées par l'agence ont permis d'engager les travaux suivants, notamment l'isolation des locaux, le remplacement d'appareils de chauffage, la mise en place d'écogestes.*

**a) Travaux d'isolation :**

- Huisseries, pose de volets,
- Isolation par l'intérieur,
- Calorifugeage des conduites de chauffage.

**b) Remplacement des appareils de chauffage**

- Rénovation du chauffage de la Trèche, en préservant la géothermie (≈160 k€),
- Remplacement de 10 chaudières par des chaudières à condensation (≈150 k€),
- Remplacement d'une partie des radiateurs électriques par des appareils nouvelle génération plus économe,
- Une pompe à chaleur équipe l'antenne médicale (RPA),

**c) Éclairage domestique**

- Changement des ampoules et néons par des lampes à LED.

**d) Écogestes et écocomportements**

En 2016, une sensibilisation a été menée auprès des utilisateurs (associations, personnel, écoles). Une campagne d'information et d'affichage sur le bon usage de l'éclairage, du chauffage et des points d'eau ont été réalisés dans l'ensemble des bâtiments.

**e) Démarche qualité, suivi des consommations**

Via le logiciel VERTUOZ, mis en service par l'ATD permet de suivre les consommations et les dépenses N-1. Un rapport nous est présenté chaque année, par monsieur CORDELIER chargé de projet à l'ATD. Il en découle à chaque présentation des axes d'améliorations.

**2. ACTIONS EN COURS.**

Les fortes hausses des coûts des fluides (prévision pour 2023 de 2,5 à 3), ont obligé l'état à prendre des mesures drastiques pour éviter la pénurie en activant un plan de « Sobriété » énergétique. Par ailleurs, le décret tertiaire du 23 novembre 2018, nous impose à plus long terme des économies d'énergie de 60% jusqu'en 2050. De plus le bouleversement climatique met à mal les ressources en eau l'été, et l'annonce d'un hiver rigoureux laisse présager d'éventuels délestages d'électricité cet hiver.

La municipalité aurait pu faire comme certaines communes, limiter l'usage de ces bâtiments, or, elle a fait volontairement le choix d'un travail collaboratif lors de réunions « Recherche/actions » avec l'ensemble de nos associations, des scolaires et du personnel.

**a) MÉTHODE**

Elle se déroule en trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape
  - Constitution de 4 groupes d'élus, accompagnés du directeur des services techniques pour définir une orientation politique. Elle avait, pour but, d'évaluer les consommations et l'utilisation des équipements. Réalisation de fiches d'évaluation pour chaque équipement.
  - Synthèse des travaux avec monsieur le maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe.
- 2<sup>ème</sup> étape (fin de cette étape 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier)
  - Rencontres avec les associations, les utilisateurs, en présence de la 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances, des travaux et sports.
  - Groupe de travail piloté par la Directrice générale des services.
  - Rencontre et recherche-action avec les enseignants (en cours).
- 3<sup>ème</sup> étape
  - Synthèse de l'exécutif et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

- Plan d'actions partagé à court terme
  - ⇒ Mise à jour avant cette fin d'année du logiciel OPERAT de l'ADEME, il permettra à l'état d'évaluer nos consommations année par année depuis l'année de référence (2011),
  - ⇒ Assurer le lien avec notre nouveau référent énergie, qui sera dorénavant le SYDEL,
  - ⇒ Location d'un nouveau logiciel pour remplacer VERTUOZ devenu obsolète,
  - ⇒ Rédaction d'une fiche Action par équipement et bâtiment,
  - ⇒ Planification de l'utilisation de nos bâtiments, et privilégier les équipements à faible consommation énergétique,
  - ⇒ Charte,
  - ⇒ Affichage,
  - ⇒ Nomination de référents sobriété,
  - ⇒ Information des référents sur la synthèse des actions communes à mettre en œuvre, une réunion sera programmée en janvier 2023,
  - ⇒ Ajustement de l'éclairage des postes de travail,
  - ⇒ Etc, ...
  
- Plans d'actions à moyen terme
  - ⇒ Lancement des travaux de la chaudière bois (bibliothèque/Liberty),
  - ⇒ Démarrage des travaux du Liberty, bâtiment RE 2021,
  - ⇒ Travaux de la Piscine, avec ses panneaux photovoltaïques, mise en place d'une chaudière à condensation et diminution majeure de la consommation d'eau par la mise en place de technologies nouvelles,
  - ⇒ Petits travaux (remplacement de chauffe-eau, régulation des VMC, ...),
  - ⇒ Gestion intelligente du chauffage avec la domotique (étude en cours avec ENGIE),
  - ⇒ Évaluation et ajustement des éco-comportements par la mise en place d'indicateurs mensuels de consommation,
  - ⇒ Recherche de financements,
  - ⇒ Réunions périodiques d'information (annuelles) et de suivi avec les référents sobriétés ...
  
- Plans d'actions à long terme
  - ⇒ Travail d'évaluation et de la réalisation des travaux pour atteindre les objectifs du décret tertiaire (60% d'économie jusqu'en 2050)
    - 40% d'économie jusqu'en 2030
    - + 10% d'économie jusqu'en 2040
    - + 10% jusqu'en 2050.

### 3. CONCLUSIONS

On peut toujours apporter des critiques, en effet tout est critiquable, nous n'avons pas à rougir, la mairie de SANVIGNES n'est pas un mauvais élève, nous n'avons pas attendu le décret tertiaire de 2018 pour agir. Certes, il reste encore du travail à faire, mais le résultat est là, les derniers indicateurs présentés par l'agence, mettent en évidence que les mesures mises en place depuis 2016 sont efficaces, en effet, elles ont permis, au regard de l'année de référence (2011), de réaliser :

- ⇒ 26,52 % de consommation en moins
- ⇒ 20,23 % d'économie
- ⇒ 29,24% de GES non rejetés dans l'atmosphère,

*Ces résultats ne sont pas anodins, ils représentent déjà plus d'un quart des objectifs attendus par le décret tertiaire jusqu'en 2050.*

*Jean-Claude LAGRANGE : Il est plus intéressant de travailler avec les usagers plutôt que de faire juste de la communication grand public. Il faut être aussi un peu militant et pas que communiquant. Ce travail est perfectible. On ne sait pas ce que l'avenir nous dira.*

#### CUCM : rapport d'activité 2021 - intervention de M. JAUNET

*M. JAUNET : sur la sobriété énergétique à Gélard, un diagnostic des bâtiments a été fait. Actuellement moins 37% par rapport à 2009. Du point de vue financier le gain est moins important au vu des augmentations des tarifs. Les associations ont également été consultées pour sensibiliser, mais également mutualiser les utilisations des bâtiments.*

*On voit les effets sur la consommation mais pas sur la facture. Dans les rénovations prochaines il faut viser les objectifs 2050.*

*Le budget 2023 de l'ordre de 112 millions, dont 65 millions de budget de fonctionnement. Le choix a été fait sur l'investissement. La CUCM n'est finalement pas très impactée par l'augmentation de l'énergie car les compétences ne demandent pas forcément de locaux.*

*La CUCM a été le territoire le plus aidant en termes de développement économique.*

*De gros changements ont été faits dans l'organigramme de la CUCM.*

*Le plan de mandat tourne autour de 4 axes :*

*- axe 1 - La transition écologique au cœur de la vie quotidienne.*

*- axe 2 - La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine.*

*- axe 3 - Développement économique, enseignement supérieur, formation : appuyés sur les atouts historiques et tournés vers la diversification.*

*- axe 4 - Un territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes, comme pour les entreprises*

*Sur la voirie un audit a eu lieu et permet de hiérarchiser les travaux et mettre en relation les moyens. Tous les arrêts de bus ont été mis en accessibilité.*

*Jean-Claude LAGRANGE : un point faible de la CUCM est celui des transports. C'est un vrai sujet qui devra faire l'objet d'un échange.*

*L'eau et l'assainissement : budgets annexes ce sont des SPIC (service public industriel et commercial) financés par ce que l'utilisateur paie. Le linéaire de la CUCM est le même que la ville de Lyon avec moins de population. Une hausse des tarifs impactera plutôt les gros consommateurs.*

*Aménagement et projet territorial : différents aménagements faits en fonction des besoins et des capacités financières de la communauté.*

*Jean-Claude LAGRANGE: sur ce sujet nous avons ici un sujet sur le politique de l'habitat. Les projets des bailleurs sociaux méritent que l'on avance sur la restructuration des quartiers notamment sur l'habitat minier. On s'est opposé au plan patrimonial d'HABELLIS car il faut réfléchir aux ventes des maisons minières à des petits prix pour des particuliers qui n'auront peut-être pas les moyens de réhabiliter qualitativement.*

La CUCM a mis en place un CRTE : ceci va permettre de hiérarchiser les projets les plus vertueux.

L'écomusée a été réorganisé, pour professionnaliser.

Pour ce qui est des déchets : c'est un budget d'environ 13 millions hors masse salariale. En 2021 nouveaux points d'apports volontaires. Ce sujet a été accueilli différemment selon les communes. Depuis 2014 nous faisons des recherches de sources d'économie. Ce budget est très impacté par la TGAP qui augmente. Ce budget est impacté par les lois successives qui imposent des contraintes. On demande beaucoup aux collectivités mais peu aux producteurs des déchets.

Il faut faire baisser la quantité de déchets sans pouvoir de limiter à la source.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, un emballage ira dans le bac jaune. La possibilité de changer la taille du bac est toujours possible.

A compter du 31 décembre 2023, obligation de mettre en place un cycle vertueux pour les bio déchets. Tout ce qui se décompose ne devrait pas être dans les poubelles noires. Des formations sont mises en place, plus de 300 personnes sont déjà formées. Sur la CUCM 210 kg se retrouvent dans les poubelles noires. Si on y mettait que ce qui devrait y être on a plus que ¼ de poubelle.

Sur le bac jaune 70 kg par habitants en dessous de la moyenne nationale.

Sur le vert, ¼ est mal trié.

Sur 2022, 25% d'économie de gasoil avec une diminution du nombre de tournées et modification des circuits.

CMR (Creusot Montceau Recyclage) outil qui n'était pas dimensionné correctement et obsolète. Le choix a donc été fait d'adhérer au SMET qui couvre la partie EST du département. Le processus est celui de la méthanisation.

Cette adhésion permet à la CUCM de trouver un processus source d'économie et de remise aux normes.

Sur le jaune, le centre de tri sera modernisé au niveau départemental avec le tri d'équivalent d'environ 700 000 habitants. Ceci permet de garantir des emplois. A partir de mi-2024, nouvelles modalités de tri, plus de 10 tonnes heures alors qu'à l'heure actuelle on est à 3 tonnes.

**Emmanuel PICHARD** : le bilan carbone a été fait car emmener les déchets à Chagny va augmenter l'empreinte carbone.

Pour les agriculteurs ceci est une perte car ils récupéraient le compost.

Pourquoi pas un méthaniseur sur le territoire ?

Sur le transport : les déchets ont toujours voyagé. On essaiera d'optimiser, une étude sera faite sur le transport canal, ou sur le fret. Toutes les possibilités seront étudiées.

Sur le compost : il y aura toujours du compost mais uniquement de déchets verts.

Sur la méthanisation : ceci est toujours en réflexion. Ceci est très dépendant des acteurs du territoire tel que les agriculteurs. Il faut avoir assez d'agriculteurs sur un territoire restreint. Les aboutissements sont plutôt des gains indirects et non pas une recette. Il est difficile de mobiliser assez d'agriculteurs. Si des exploitants sont prêts on pourrait faire.

**Nicole GRANDO** : les composteurs seront-ils obligatoires chez les particuliers ?

Obligatoires non mais on va inciter tous les ménages qui ont une habitation adaptée à le faire.

On essaie de mettre en place des composteurs partagés, mis en place sur des placettes dans les lotissements.

**Jean-Claude LAGRANGE** : je trouve que ces échanges sont intéressants.

## Urbanisme - Rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE

### 1. Enquête publique : demande d'autorisation environnementale de la déchetterie Barrat Lucy à MONTCEAU LES MINES

Le rapporteur informe le conseil que la CUCM a sollicité l'autorisation d'exploiter une déchetterie sur la commune de Montceau-les-Mines. Conformément au code de l'environnement, cette demande doit être soumise aux communes dont le territoire est situé dans un rayon de 2 kms du lieu d'implantation par le biais d'une enquête publique qui a lieu du 5 décembre au 19 décembre 2022.

Un commissaire enquêteur reçoit les observations du public à la mairie de Montceau Les Mines.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,**

**Emet un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale de la communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour la régularisation administrative de la déchetterie Barrat-Lucy sur le territoire de la commune de Montceau-les-Mines.

## Personnel - Rapporteur : Jean-Claude LAGRANGE

### 2. Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le rapporteur informe le conseil de la nécessité de modifier le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon les modalités suivantes :

#### Secteur administratif

- 1 grade de rédacteur territorial TC pourvu
- 3 grades d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe TC supprimés
- 1 grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe TNC (27h) supprimé
- 1 grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TC supprimé
- 1 grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC (27h) supprimé

#### Secteur technique

- 1 grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe TC est supprimé
- 1 grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC (29H) est supprimé
- 1 grade d'adjoint technique territorial TNC (28H) est créé et non pourvu
- 1 grade d'adjoint technique territorial TNC (28H) est non pourvu
- 1 grade d'adjoint technique territorial TNC (16H) est supprimé

#### Secteur social

- 1 grade d'assistant socio-éducatif TC est pourvu
- 1 grade de conseiller territorial socio-éducatif TC est supprimé
- 1 grade d'auxiliaire de puériculture classe normale TC est supprimé

#### Secteur culturel

- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique TNC (3.75h) est pourvu
- 1 grade d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe TC est supprimé

#### Secteur Police Municipale

- 1 grade de gardien-brigadier TC est supprimé

**Contrats PEC :**

- 1 poste 20h supprimé
- 1 poste 35 h créé et pourvu

**Agents recenseurs : 9 postes créés**

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		0	
Rédacteur Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur	B	2		2	
Adj <sup>t</sup> administratif Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	0	4	0
Adj <sup>t</sup> administratif Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	3	2	1	1
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6		6	
Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	7	6	7
Adjoint technique	C	5	11	5	7
<b>SECTEUR SOCIAL</b>					
Assistant socio-éducatif cl. Ex.	A	2		1	
Assistant socio-éducatif	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants	A	3		3	
Aux. puériculture classe supérieure	B	3		3	
Aux. puériculture classe normale	B	1		1	
ATSEM Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	1
Agent Social Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		3	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>					
Educateur APS Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur APS Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>					
Assistant Enseignement Artistique	B		10		8
Adjoint du patrimoine Ppal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1		1	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Animateur	B	1		0	
Adjoint d'animation Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adjoint d'animation	C		3		3
<b>SECTEUR POLICE MUNICIPALE</b>					
Brigadier-chef principal	C	1		1	
<b>AUTRES EMPLOIS</b>					
		EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
Collaborateur de cabinet Tps complet		1		1	
Contrat Unique d'Insertion-P.E.C 35h		1		1	
Contrat Unique d'Insertion-P.E.C 20h			2		2
Agents recenseurs			9		



### Détail des temps non complet :

- Adjoint administratif	2 dt	1 à 27/35 <sup>ème</sup> + 1 à 30/35 <sup>ème</sup>
- Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	7 dt	2 à 20/35 <sup>ème</sup> + 1 à 29/35 <sup>ème</sup> + 3 à 30/35 <sup>ème</sup> + 1 à 32.5/35 <sup>ème</sup>
- Adjoint technique	11 dt	1 à 17.5/35 <sup>ème</sup> + 2 à 18/35 <sup>ème</sup> + 1 à 19/35 <sup>ème</sup> + 1 à 23.5/35 <sup>ème</sup> + 3 à 28/35 <sup>ème</sup> + 1 à 29/35 <sup>ème</sup> + 1 à 30/35 <sup>ème</sup> + 1 à 31.5/35 <sup>ème</sup>
- ATSEM Ppal 1 <sup>ère</sup> classe		1 à 32/35 <sup>ème</sup>
- Agent Social Ppal 1 <sup>ère</sup> classe		1 à 30/35 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique	10 dt	4 à 2/20 <sup>ème</sup> + 1 à 3.75/20 <sup>ème</sup> + 2 à 4/20 <sup>ème</sup> + 1 à 5/20 <sup>ème</sup> + 1 à 7.5/20 <sup>ème</sup> + 1 à 14/20 <sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation	3 dt	1 à 29/35 <sup>ème</sup> + 1 à 30/35 <sup>ème</sup> + 1 à 30.5/35 <sup>ème</sup>

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,**

- Approuve le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3. Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs**

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a réparti les communes de moins de 10 000 habitants en 5 groupes et a prévu une enquête exhaustive tous les 5 ans.

Pour la commune de Sanvignes-les-Mines, le recensement de la population va se dérouler du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,**

- **Décide** de créer 9 emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers afin d'assurer le recensement de la population.
- **Dit** que les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- **Fixe** les conditions de rémunérations suivantes :
  - o 25€ brut par séance de formation,
  - o 60€ brut pour la tournée de reconnaissance,
  - o 6€ brut par formulaire « bordereau de district » complété,
  - o 1.20€ brut par formulaire « bulletin individuel » complété,
  - o 1€ brut par formulaire « feuille de logement » complété,
  - o Forfait de 80€ brut pour les frais de transport (si agent recenseur concerné)
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2023

**Affaires financières - Rapporteur : Viviane PERRIN**

### **4. Autorisations budgétaires spéciales 2023 :**

En matière d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du ¼ des dépenses inscrites à la section

d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal qui devra en préciser le montant et l'affectation (article L 1612.1 du CGCT).

Ces autorisations devront être reprises dans le cadre du budget primitif 2023.

Le rapporteur propose de voter les autorisations budgétaires spéciales suivantes :

Articles	Crédits ouverts 2022	Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25 %)
21318 - Autres bât Publics	1 564 094, 47 €	391 023, 61 €
21312 - Bâtiments scolaires	59 188,00 €	14 797,00 €
2188 - Autres immob, corporelles	45 912,10 €	11 478,02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 25 voix POUR,

- Accorde au Maire les autorisations budgétaires spéciales telles que proposées ci-dessus.

#### 5. Budget commune : DM n° 4

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives ont pour objet d'ajuster les crédits en cours d'exécution budgétaire.

Le rapporteur propose d'adopter une décision modificative telle que décrite ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64731-020 : Allocations chômage versées directement	3 190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 190,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	2 670,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 670,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	520,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>520,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 190,00 €</b>	<b>3 190,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

- Décide de procéder aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus.

## 6. Tarifs locations des salles municipales

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que les tarifs de location des salles n'ont pas augmenté depuis 2017.

Pour les salles et l'abri de plein air de la Trèche, sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

- Décide d'adopter les tarifs de locations suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

TARIFS SALLES ET ABRI DE PLEIN AIRE DE LA TRECHE		
OBJET	Sanvignes	Hors Sanvignes
<b>ASSOCIATIONS</b>		
<b>Salle multi-activités, arrhes: 150 €</b>		
week-end et jours fériés, une journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00		
1ère location	gratuite	584,00 €
à partir de la 2ème location	385,00 €	584,00 €
Deux journées du samedi 8h00 au lundi 8h00		
1ère location	gratuite	875,00 €
à partir de la 2ème location	587,00 €	875,00 €
Hors week-end, une journée		
1ère location	gratuite	350,00 €
à partir de la 2ème location	230,00 €	350,00 €
Forfait week end + (du vendredi 14h00 au lundi 8h00)		
1ère location	gratuite	1 050,00 €
à partir de la 2ème location	702,00 €	
<b>Petite salle, arrhes: 80 €</b>		
week-end et jours fériés, une journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00		
1ère location	gratuite	292,00 €
à partir de la 2ème location	252,00 €	292,00 €
Deux journées du samedi 8h00 au lundi 8h00		
1ère location	gratuite	465,00 €
à partir de la 2ème location	306,00 €	465,00 €
Hors week-end, une journée		
1ère location	gratuite	232,00 €
à partir de la 2ème location	153,00 €	232,00 €
Forfait week end + (du vendredi 14h00 au lundi 8h00)		
1ère location	gratuite	581,00 €
à partir de la 2ème location	383,00 €	
<b>Abri de plein air, arrhes: 40 €</b>		
week-end et jours fériés, une journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00		
1ère location	gratuite	232,00 €
à partir de la 2ème location	153,00 €	232,00 €
Deux journées du samedi 9h00 au lundi 4h00		
1ère location	gratuite	350,00 €
à partir de la 2ème location	269,00 €	350,00 €
Hors week-end, une journée		
1ère location	gratuite	117,00 €
à partir de la 2ème location	76,00 €	117,00 €
Tarif spécifique assemblée générale + repas (associations de Sanvignes non concernées) : 90 €		

<b>Forfait week end + (du vendredi 14h00 au lundi 8h00)</b>		
1ère location	gratuite	409,00 €
à partir de la 2ème location	307,00 €	

La première location gratuite pour les associations de Sanvignes s'entend sur une des salles de la commune et non sur la première location de chaque salle

OBJET	Sanvignes	Hors Sanvignes
<b>PARTICULIERS, ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISES</b>		
<b>Salle multi-activité, arrhes: 150 €</b>		
<b>Week-end et jours fériés, une journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00</b>		
Evènement familial	465,00 €	584,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	604,00 €	759,00 €
<b>Deux journées du samedi 8h00 au lundi 8h00</b>		
Evènement familial	700,00 €	875,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	911,00 €	1 139,00 €
<b>Hors week-end, une journée</b>		
Evènement familial	278,00 €	350,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	364,00 €	454,00 €
<b>Forfait week end + (du vendredi 14h00 au lundi 8h00)</b>		
Evènement familial	839,00 €	1 050,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	pas possible	
<b>Petite salle, arrhes: 80 €</b>		
<b>Week-end et jours fériés, une journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00</b>		
Evènement familial	232,00 €	292,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	303,00 €	380,00 €
<b>Deux journées du samedi 8h00 au lundi 8h00</b>		
Evènement familial	374,00 €	465,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	485,00 €	607,00 €
<b>Hors week-end, une journée</b>		
Evènement familial	187,00 €	232,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	276,00 €	299,00 €
<b>Forfait week end + (du vendredi 14h00 au lundi 8h00)</b>		
Evènement familial	468,00 €	581,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	pas possible	
<b>Abri de plein air, arrhes: 40 €</b>		
<b>Week-end et jours fériés, une journée du samedi 8h00 au dimanche 8h00 ou du dimanche 8h00 au lundi 8h00</b>		
Evènement familial	187,00 €	232,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	275,00 €	299,00 €
<b>Deux journées du samedi 8h00 au lundi 8h00</b>		
Evènement familial	278,00 €	350,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	364,00 €	454,00 €
<b>Hors week-end, une journée</b>		
Evènement familial	93,00 €	117,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	121,00 €	151,00 €
<b>location abri de plein air pour vin d'honneur quelque soit le jour (4 heures d'occupation)</b>		
Evènement familial	90,00 €	113,00 €
<b>Forfait week end + (du vendredi 14h00 au lundi 8h00)</b>		
Evènement familial	325,00 €	409,00 €
Location commerciale, arbre de Noël, réunions, formations	pas possible	

## DOMAINE ENTIER

Que ce soit pour les associations, les particuliers, les entreprises et les comités d'entreprise, pour la location de l'ensemble des locaux, le tarif sera à l'addition de chaque tarif à laquelle sera appliquée une réduction de 20%.

LOCATION TABLE RONDE	Tables mises à disposition
REPLACEMENT DE LA VAISSELLES DANS LES SALLES COMMUNALES	maintien des tarifs

Pour le COSEC, le centre d'accueil et les équipements sportifs, sur proposition du rapporteur, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

- Décide d'adopter les tarifs de locations suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

TARIFS COSEC, centre d'accueil		
	Sanvignes	Hors Sanvignes
Location par les associations de la commune pour réunions et jeux du Centre d'Accueil	gratuite	gratuite
Location Centre d'Accueil, salle de réunion du COSEC et salle du bar		
demi-journée à partir de 8h00 ou à partir de 14h00	146,00 €	170,00 €
journée	240,00 €	280,00 €
Location centre d'accueil pour vin d'honneur pour événement familial (limité à 4 heures)	90,00 €	110,00 €
Caution pour mise à disposition sono ou vidéoprojecteur uniquement associations SLM	546,00 €	546,00 €
Arrhes de réservation pour les salles pour les particuliers et associations extérieures	64,00 €	64,00 €
Heure de ménage au delà des 4H00 globalement prévues, pour chaque agent mis à disposition au delà des 4H00	33,00 €	33,00 €
Vaisselle ( Centre d'Accueil, COSEC )	mise à disposition	
Chambres et lits Centre d'Accueil mise à disposition d'un lit et vaisselle petit déjeuner	PLUS DE LIT	
Une fois par an, gratuité d'une des salles pour association de la commune.		
La salle de réunion et du bar du COSEC est louée prioritairement aux associations sportives de Sanvignes pour tout autre motif que réunion et pas aux particuliers.		
Le centre d'accueil est loué uniquement pour repas de midi jusqu'à 20 heures (sauf réveillon jour de l'an )		

TARIFS EQUIPEMENTS SPORTIFS (associations ou comités sportifs non sanvignards sauf convention spécifique)		
	Sanvignes	Hors Sanvignes
équipements couverts		
tarif horaire		20,00 €
tarif forfaitaire demi-journée		60,00 €
tarif forfaitaire journée		99,00 €
badge électronique COSEC (en cas de perte ou de demande de badge supplémentaire)		52,00 €
équipements extérieurs		
tarif horaire		11,00 €
tarif forfaitaire demi-journée		33,00 €
tarif forfaitaire journée		55,00 €
Piscine - lignes d'eau		
tarif horaire		25,00 €

## 7. Analyse des besoins sociaux

Diagnostic de territoire pris en charge par le SIVU et qui concerne les 4 communes du bassin de vie. Le document joint à la convocation fait ressortir une photo de la population et c'est très parlant sur les difficultés et sur ce qui est à développer à l'avenir.

*Jean-Claude LAGRANGE : Ceci a été porté par le SIVU pour que la vision soit partagée. Si on n'est pas capable de mettre en place des choses au niveau de notre bassin de vie quel est son avenir ? L'aspect financier ne doit pas être ce qui motive l'avancée sur les sujets qui ressortent de cette étude.*

*Viviane PERRIN : demain signature de la charte de l'accueil social inconditionnel avec le conseil départemental. Ceci est une initiative départementale, impulsée par l'Etat.*

## 8. Carte avantages jeunes

Le rapporteur rappelle :

Créée il y a presque 30 ans, la carte Avantages Jeunes est une carte à destination des moins de 30 ans qui permet aux jeunes de la région Bourgogne-Franche-Comté de pouvoir bénéficier de plus de 3 200 bons plans (gratuités et réductions) dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, le sport ou encore la vie quotidienne. Elle est déclinée en 9 éditions territoriales, dont celle de la Saône-et-Loire. Valable du 1er septembre au 31 août de chaque année, la carte Avantages Jeunes est développée par Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté et son réseau. Dans le département, son développement est assuré par Info Jeunes Saône-et-Loire, l'association tête de réseau départementale.

Les communes et les communautés de communes, au vu des services à la population qu'elles proposent, peuvent devenir partenaires de la carte Avantages Jeunes et ainsi gagner en visibilité auprès du public jeune tout en utilisant la carte comme un outil de leurs politiques jeunesse, culturelle, sociale, économique, etc.

Par délibération en date du 23 mai 2022, le conseil municipal avait donné son accord de principe à l'adhésion au dispositif.

*Jean-Claude LAGRANGE : la commune fera des avantages pour les jeunes qui seront en possession de cette carte.*

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,**

- **Autorise** Monsieur le maire à signer des conventions de partenariat avec Info Jeunes pour offrir des avantages aux détenteurs de la carte Avantages Jeunes.
- **Dit que** ces avantages seront basés sur les services à la population existants.

## 9. Convention territoriale globale

Le rapporteur informe le conseil que le contrat enfance jeunesse jusqu'alors contrat de partenariat avec la CAF 71, n'existe plus. Celui-ci doit être remplacé par une convention territoriale globale à l'échelle intercommunale.

Le territoire se caractérise par une grande diversité de situations, d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et les réponses à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire défini au regard des axes d'intervention de la CAF.

La Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, en adaptant l'action aux besoins des territoires et des publics. Ainsi, la CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur ses champs d'intervention, comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap, l'insertion sociale, pour lesquels elle apporte son expertise.

Les compétences en lien avec les champs d'action sociale de la CAF (petite enfance, enfance et jeunesse ; animation de la vie sociale) sont portées par chacune des communes du territoire. Ainsi, des habitudes de travail se sont développées à l'échelle des bassins de vie au travers du Relais Petite Enfance Intercommunal, par exemple.

C'est pourquoi, au regard des habitudes culturelles, des pratiques professionnelles et de la taille de la communauté urbaine, il fut opéré le choix de proposer deux CTG partagées sur chacun des deux bassins de vie nord et sud. Cette démarche a été présentée par la Communauté urbaine et les villes centres en février 2021 puis en conférence des Maires le 29 avril 2021.

***M. FOURRIER quitte la séance à 20h30 avant le vote.***

***Mme PERRIN est désignée en tant que secrétaire de séance pour le remplacer.***

La convention vise à définir le projet global du territoire sur les thématiques évoquées ci-dessus ainsi que ses modalités de mise en oeuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire sur les champs évoqués ci-dessus et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (associations, collectivités territoriales, partenaires, institutions, etc.).

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau et sur le bassin sud,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts constatés entre l'offre de services et les besoins des habitants,
- d'optimiser l'offre existante et de développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les différents territoires.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,**

- **Approuve** la nouvelle démarche contractuelle entre la Caisses d'allocations familiales de Saône-et-Loire (CAF71) et les collectivités locales
- **Autorise** le maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous documents en lien avec cette convention.

***Jean-Claude LAGRANGE : si on ne se met pas ensemble pour trouver des solutions, on n'y arrivera pas. Des actions doivent être mise en place.***

## **10. Renouveau de la convention intercommunale de partenariat pour l'accueil d'enfants « différents » dans les structures petite enfance et en accueil de loisirs**

L'action intercommunale a démarré en 2005 afin de proposer aux enfants « différents » la possibilité d'un accueil collectif, non médicalisé, ponctuel, dans un milieu ordinaire où ils peuvent côtoyer des enfants de leur âge. Cet accueil a lieu dans chacune des structures « petite enfance » des communes du bassin minier en présence de Mme TAILLEBOIS, éducatrice spécialisée.

En 2013, les membres du comité de pilotage se sont interrogés sur l'accueil des enfants plus âgés n'ayant pas de solution de placement en institution. Il a été décidé de proposer un accueil en structure de loisirs ; il a lieu au Moulin enchanté à Montceau-les-Mines.

La C.A.F. de Saône-et-Loire est un partenaire financier de cette action depuis 2011 pour les enfants de moins de 6 ans et depuis 2014 pour les enfants âgés de plus de six ans.

Le rapporteur propose de renouveler la convention de partenariat conclue avec sept communes du bassin minier pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026. La convention précise les objectifs de l'action, les engagements de chaque commune, le financement, les instances de fonctionnement, sa durée et ses modalités de révision ou de résiliation

Sur proposition du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,**

- **Approuve** le renouvellement de la convention de partenariat relative à l'accueil des enfants « différents » conclue entre les sept communes du bassin minier pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026,
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

## **11. Convention avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**

Le rapporteur informe le conseil du projet du service petite enfance de mettre en place un partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Montceau-les-Mines.

Ce partenariat pourrait se formaliser via une convention qui retracerait notamment le rôle du CAMSP

- Accompagner et soutenir les professionnels de l'établissement destiné à l'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le cadre des missions de « prévention précoce et de dépistage ».
- Accompagner les pratiques des professionnels.
- Permettre aux professionnels de l'équipement, par cette collaboration centrée sur l'enfant un accompagnement personnalisé de chaque famille.
- Favoriser l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap.

Sur proposition du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,**

- **Approuve** la convention de partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.



## 12. Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs : commune-département-collège

Le rapporteur rappelle que le conseil départemental alloue une dotation au collège pour la « location » des installations sportives municipales pour chaque année scolaire. Le conseil départemental propose pour l'année 2022-2023 une convention tripartite afin de fixer les conditions, modalités et montant de l'aide financière.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention et à émettre un titre de recettes correspondant à la dotation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,

- Approuve la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs non départementaux mis à disposition du collège Roger Vailland pour l'année scolaire 2022-2023,
- Autorise le maire à signer ladite convention,
- Autorise le maire à émettre un titre de recettes correspondant à la dotation détaillée dans la convention.

*Jean-Claude LAGRANGE : l'annonce par le département de la reconstruction du collège est une très bonne nouvelle.*

## 13. Orientations stratégiques de la bibliothèque et conseil municipal jeunes

Ce point est ajourné.

### Questions diverses

*Armando DE ABREU : « le comité des fêtes souhaite remercier les services pour leur présence et leur implication ainsi qu'au policier municipal pour sa présence sur la fermeture. Merci aux collègues élus pour leur présence à l'inauguration. On parle souvent de réunion publique mais ce type de manifestation est aussi un lieu d'échange important avec la population. Remerciement également aux bénévoles de l'association »*

*Jean-Claude LAGRANGE : « les manifestations de décembre montrent que l'animation et la solidarité est importante à Sanvignes. Félicitations également aux bénévoles du monde associatif. »*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h45.

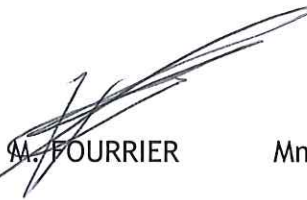
Le Maire,




Jean-Claude LAGRANGE,



Les secrétaires,



M. FOURRIER



Mme PERRIN

